



Pouvoir d'achat : aucune garantie pour les retraité-es

Le projet de loi sur la réforme des retraites, reprend les discours ministériels répétés et répercutés par les médias, et ose affirmer : « le niveau des pensions est garanti dans le temps : aucune baisse des pensions ne sera permise. ».

→ **FAUX** : le même texte reconnaît que « le conseil d'administration de la caisse nationale pourra prévoir un autre taux de revalorisation pour garantir le respect de la trajectoire financière pluriannuelle ».

Ces déclarations ont un double but : faire croire aux retraité-es, fortement mobilisés dans les mouvements actuels, qu'ils ne seraient pas concernés par la retraite et plus largement faire oublier à l'opinion publique les fortes mobilisations des retraité-es en lutte pour leur pouvoir d'achat depuis des années.

Un bilan sans appel

Depuis des dizaines d'années le niveau de pension ou de retraite sert de variable d'ajustement aux politiques d'austérité. Beaucoup de ressources « techniques » ont été utilisées pour diminuer le pouvoir d'achat et le niveau de vie des retraité-es :

1987 la réforme Seguin aligne les salaires portés au compte (base de calcul pour les retraites du régime général) sur l'inflation et non plus sur l'évolution des salaires.

1993 désindexation des retraites sur l'évolution du Salaire annuel moyen, passage aux 25 (au lieu des 10) « meilleures années », augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour une retraite complète et décote pour une retraite incomplète.

2003 alignement des régimes fonction publique pour l'évolution des pensions sur le régime général.

2008 alignement des régimes spéciaux sur la Fonction publique.

A partir de 2009, les dates de revalorisation des retraites et pensions du régime général et de la Fonction publique ont été repoussées du 1^{er} janvier au 1^{er} avril, puis au 1^{er} octobre en 2013 et finalement au 1^{er} janvier 2019. Conjuguée avec la sous indexation, cette perte d'une année de revalorisation est un véritable holdup de centaines de millions d'euros pris dans la poche des retraité-es.

Date de revalorisation	Taux de revalorisation	Inflation INSEE pour l'année
1 ^{er} avril 2014	0 %	0,50 %
1 ^{er} octobre 2015	0,10 %	0 %
1 ^{er} octobre 2016	0 %	0,20 %
1 ^{er} octobre 2017	0,80 %	1 %
1 ^{er} janvier 2018	0 % et - 1,7 % avec la CSG	1,80 %
1 ^{er} janvier 2019	0,30 %	1,50 %

En 2020, les pensions sont revalorisées en divisant les retraité-es : en fonction de leur montant de pension, moins de 2 000 € brut ou plus !

Les pensions calculées sur la base AGIRC, ARRCO ont évolué en deçà de l'inflation pendant 13 ans sur les 25 dernières années (0 % de 2013 au 31 octobre 2018).

Toutes les catégories de retraité-es ont vu leur pouvoir d'achat et leur niveau de vie se dégrader.

Les pertes sont encore plus lourdes si l'on tient compte des autres mesures : CASA de 0,3 %, CSG +25 %, baisse des APL, fiscalisation pour le supplément pour 3 enfants, situation des veufs et veuves et augmentation du coût de la santé (complémentaires, restes à charges...).

Les retraité-es figurent dans la catégorie parmi les plus touchées par les mesures gouvernementales, reconnaît le journal les Echos.

Pour les trois années 2018, 2019 et 2020, la perte en niveau atteindra 4,6 %, soit l'équivalent d'un demi mois de pension !

A cette perte de pouvoir d'achat s'ajoute une perte relative de niveau de vie comparativement aux salariés. Pour la période 2003-2016 les pensions ont progressé de 15 % quand le salaire moyen a augmenté de 27 % et le SMIC de 38 %.

En sus de cette perte, de nombreuses charges ont augmentées : cotisations des mutuelles, assurances, consultations médicales, pharmacie, déremboursement de médicaments, dépassements d'honoraires plus fréquents, les carburants, gaz, électricité et ses taxes avec TVA, les péages d'autoroutes, les impôts...

L'abaissement à 0,5% de la rémunération du livret A (très en deçà de l'inflation) que possèdent de nombreux retraité-es est encore une mesure inacceptable en regard du montant des dividendes versés.

Dépenses des retraité-es

Le rapport du COR de décembre 2019 examine les dépenses de consommation et d'épargne des retraité-es. Le poids croissant des dépenses contraintes montre la dégradation de leur niveau de vie, notamment pour les retraité-es les plus modestes, particulièrement les femmes :

- **Dépenses de santé :** elles représentent 3 % du revenu des actifs, 6 % celui des retraité-es, mais 13,3 % des revenus des personnes de plus de 75 ans et 20 % pour les plus modestes.
- **Perte d'autonomie :** 8 % des retraité-es sont concernés, 5 % vivent à domicile, 3 % en établissement. Si le reste à charge moyen est de 72 €, il excède les 2 000 € en établissement, ce qui est très supérieur aux revenus et cela malgré les aides sociales.
- **Surendettement :** entre 2001 et 2017, la part des ménages de plus de 65 ans « surendettés » est passée de 4,3 % à 10 %. Les personnes âgées entre 65 et 74 ans ont un recours plus fréquent à l'endettement : 28,5 % au lieu de 18,4 % en 1998. De même, les plus de 75 ans représentaient 4,1 % des ménages endettés en 1998, à comparer à 7,4 % en 2014.

Ce gouvernement comme les précédents, répète à chaque mesure de dégradation des pensions qu'il veut sauver le régime par répartition, qu'il ne faut pas laisser une dette à nos petits enfants ! Chose nouvelle, ce gouvernement veut contraindre les dépenses de retraites dans une enveloppe fixée arbitrairement à 13,8 % du PIB alors que le nombre de retraité-es va progresser dans les années à venir.

Autre constante, le gouvernement se refuse à examiner et à lancer le débat sur les diverses propositions de financement faites par nos fédérations et confédérations ... même celles du COR.

Il refuse par principe, avec le soutien du MEDEF, de débattre d'un autre partage des richesses alors que la part salariale se situe à un niveau historiquement bas et que jamais les profits distribués aux actionnaires n'ont été aussi élevés. Parmi les propositions : l'augmentation des salaires, l'égalité salariale hommes/femmes, la création d'emplois, l'élargissement de l'assiette des cotisations. Nos organisations demandent aussi la fin des exonérations sociales.

Rappelons que la Cour des Comptes, elle-même, remet en cause la majorité des « niches sociales » qui n'ont pas montré leur efficacité en matière de création d'emploi et d'investissement, qui pèsent sur les comptes de la protection sociale. Entre 2013 et 2019, ces exonérations ont progressé de 32,8 milliards d'euros. Au total, ce sont près de 100 milliards d'euros qui pèsent sur les comptes ... à mettre en regard avec le déficit estimé entre 8 et 17 milliards pour 2025 par le COR. Le projet de réforme des retraites va aussi diminuer les ressources affectées en exonérant les salaires supérieurs à 10 000 € de contribution à la caisse des retraites.

Le financement des retraites est possible

Au travers de la réforme des retraites que le gouvernement veut imposer, c'est tout le système de protection sociale né en 1945 qu'il veut déconstruire.

Actifs et retraité-es sont concernés par ce projet de société destructeur des solidarités.

Réforme des retraites, situation de l'hôpital, des EHPAD et des soins à domicile... toutes les propositions gouvernementales ont pour objectif de réduire au maximum les dépenses sociales et les dispositifs de solidarité.

C'est bien l'enjeu de nos luttes actuelles. Les retraité-es sont très fortement mobilisés parce qu'ils subissent déjà des mesures qui s'inscrivent dans la logique de la réforme et qu'ils s'opposent à ce projet destructeur pour toutes et tous, actifs et retraité-es.